

RAPPORT N° 98/6-08  
au Conseil Municipal

OBJET

ZAC DU PARC TECHNOLOGIQUE

APPROBATION DE L'ARRETE DES COMPTES AU 20 OCTOBRE 1998  
DES DEUX OPERATIONS D'AMENAGEMENT SUR LE SITE DU CERF

Par Délibération n° 93/3-13 du 29 juin 1993, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la Convention de Concession d'Aménagement du site du CERF.

Par Délibérations n° 97/8-12, n° 97/8-13 et n° 97/8-14 du 19 décembre 1997, le Conseil Municipal a :

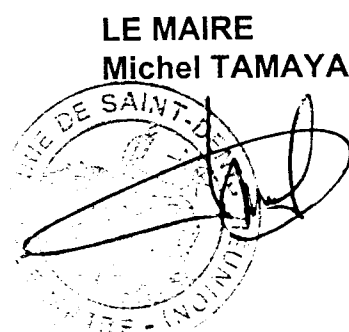
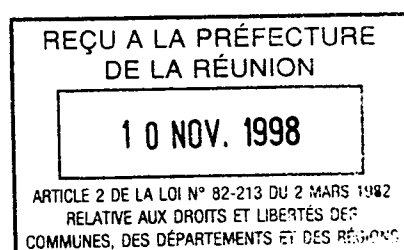
- autorisé le Maire à signer l'Avenant n° 3 au Traité de Concession d'Aménagement du site du Cerf du 1er septembre 1993 dont l'un des objets était la réduction du périmètre d'intervention compte tenu du projet de Parc Technologique ;
- créé la ZAC du Parc Technologique ;
- approuvé le Contrat de Concession à la SODIAC pour les études et la réalisation de la ZAC.

Il est rappelé que le Conseil Municipal vient d'approuver le transfert de compétence pour la réalisation, la gestion, la promotion et l'animation de la ZAC du Parc Technologique au profit de la CINOR et le transfert de la Concession d'Aménagement à la CINOR.

Compte tenu de ces décisions, la SODIAC a procédé à un Arrêté des Comptes au 20 octobre 1998 des dépenses engagées et des recettes perçues au titre des deux Conventions d'Aménagement sur le site du CERF, en procédant à la répartition de ces dépenses et recettes entre la Concession concernant la ZAC du Parc Technologique et la Concession concernant le reste du site (confer le document joint).

En fonction de ces éléments, je vous demande en conséquence d'approuver l'Arrêté des Comptes au 20 octobre 1998 des deux opérations d'aménagement sur le site du CERF.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 98/6-08  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 30 octobre 1998

**OBJET**

**ZAC DU PARC TECHNOLOGIQUE**

**APPROBATION DE L'ARRETE DES COMPTES AU 20 OCTOBRE 1998  
DES DEUX OPERATIONS D'AMENAGEMENT SUR LE SITE DU CERF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 93/3-13 du 29 juin 1993 autorisant le Maire à signer la Convention de Concession d'Aménagement sur le site du CERF ;

Vu la Délibération n° 97/8-12 du 19 décembre 1997 autorisant le Maire à signer l'Avenant n° 3 au Traité de Concession d'Aménagement du site du CERF du 1er septembre 1993 ;

Vu la Délibération n° 97/8-13 du 19 décembre 1997 créant la ZAC du Parc Technologique ;

Vu la Délibération n° 97/8-14 du 19 décembre 1997 approuvant le Contrat de Concession à la SODIAC pour les études et la réalisation de la ZAC ;

Vu la Délibération n° 98/6-06 du 30 octobre 1998 approuvant le transfert de la réalisation de la ZAC au profit de la CINOR ,

Sur le RAPPORT N° 98/6-08 du Maire ;

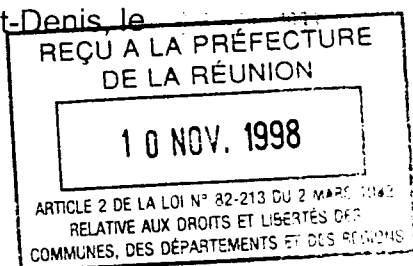
Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE  
(3 oppositions, dont 1 vote par procuration)**

Approuve l'Arrêté des Comptes au 20 octobre 1998 par la SODIAC des deux opérations d'aménagement sur le site du CERF.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le



LE MAIRE  
Michel TAMAYA



**VILLE DE SAINT-DENIS**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD**

**AMENAGEMENT DU SITE DU CERF**  
**ARRETE DES COMPTES AU 20 OCTOBRE 1998**

ANNEXE AU RAPPORT N° 98/6-08.

**REPARTITION DES DEPENSES ET RECETTES**

- **Z.A.C. DU PARC TECHNOLOGIQUE**
- **AMENAGEMENT DU RESTE DU SITE**

20 octobre 1998

## PARC TECHNOLOGIQUE DU CERF

### BILAN FINANCIER DES DEPENSES AU 20 OCTOBRE 1998

NATURE	REALISE AU 31-12-97	ENGAGE AU 20-10-98	BILAN FINANCIER AU 20-10-98
ETUDES DE TIERS	406 045,10	1 278 870,46	1 684 915,56
ETUDES SODIAC	150 000,00	390 000,00	540 000,00
ACQUISITIONS DE TERRAINS	15 257 052,77	468 000,00	15 725 052,77
FRAIS ANNEXES SUR VENTE	155 559,95	17 785,56	173 345,51
TAXES FONCIERES	192 732,97	0,00	192 732,97
INTERETS CAPITALISES	4 044 321,56	0,00	4 044 321,56
DIFFERE DE PAIEMENT	1 194 174,37	0,00	1 194 174,37
TRAVAUX DIVERS	0,00	18 422,28	18 422,28
FRAIS DIVERS	35 422,43	164 547,15	199 969,58
FRAIS FINANCIERS COURT TERME	333 583,57	0,00	333 583,57
FRAIS FINANCIERS LONG TERME	1 684 417,11	887 417,11	2 571 834,22
FRAIS SUR EMPRUNTS	33 342,96	0,00	33 342,96
HONORAIRES DE GESTION	432 062,33	31 541,28	463 603,61
AUTRES HONORAIRES	305 790,79	0,00	305 790,79
<b>TOTAL</b>	<b>24 224 505,91</b>	<b>3 256 583,84</b>	<b>27 481 089,75</b>

## PARC TECHNOLOGIQUE DU CERF

### BILAN FINANCIER DES RECETTES AU 20 OCTOBRE 1998

NATURE	REALISE AU 31-12-97	ENGAGE AU 20-10-98	BILAN FINANCIER AU 20-10-98
LOCATIONS	182 095,32	0,00	182 095,32
CESSIONS	0,00	0,00	0,00
PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>182 095,32</b>	<b>0,00</b>	<b>182 095,32</b>

## AMENAGEMENT DU RESTE DU SITE

### BILAN FINANCIER DES DEPENSES AU 20 OCTOBRE 1998

NATURE	REALISE AU 31-12-97	ENGAGE AU 20-10-98	BILAN FINANCIER AU 20-10-98
ETUDES DE TIERS	106 665,36	777 717,02	884 382,38
ETUDES SODIAC	0,00	0,00	0,00
ACQUISITIONS DE TERRAINS	7 548 706,23	703 712,00	8 252 418,23
FRAIS ANNEXES SUR VENTE	76 966,14	50 785,56	127 751,70
TAXES FONCIERES	95 358,17	0,00	95 358,17
INTERETS CAPITALISES	2 001 002,14	0,00	2 001 002,14
DIFFERE DE PAIEMENT	590 839,63	0,00	590 839,63
TRAVAUX DIVERS	2 704,80	55 689,12	58 393,92
FRAIS DIVERS	0,00	16 500,00	16 500,00
FRAIS FINANCIERS COURT TERME	165 046,58	0,00	165 046,58
FRAIS FINANCIERS LONG TERME	833 396,21	439 065,86	1 272 462,07
FRAIS SUR EMPRUNTS	16 497,04	0,00	16 497,04
HONORAIRES DE GESTION	213 770,75	41 084,33	254 855,08
AUTRES HONORAIRES	151 295,59	0,00	151 295,59
<b>TOTAL</b>	<b>11 802 248,64</b>	<b>2 084 553,89</b>	<b>13 886 802,53</b>

## AMENAGEMENT DU RESTE DU SITE

### BILAN FINANCIER DES RECETTES AU 20 OCTOBRE 1998

NATURE	REALISE AU 31-12-97	ENGAGE AU 20-10-98	BILAN FINANCIER AU 20-10-98
LOCATIONS	90 094,99	0,00	90 094,99
CESSIONS	3 417 510,00	2 319 670,00	5 737 180,00
PARTICIPATIONS	9 589 041,10	0,00	9 589 041,10
<b>TOTAL</b>	<b>13 096 646,09</b>	<b>2 319 670,00</b>	<b>15 416 316,09</b>